REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

34/2026

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02/04/26
Date d'affichage 02/04/26
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

KUCHNA Joseph	DOUAILLAT Maurice Pierre	FERNANDEZ Maryline
BAUDASSÉ Joël	BERIOUX Emmanuelle	GUERRY Serge
GRIMARD Eliane	LABRUYÈRE Brigitte	DESFEMMES Didier
SCHERER Dominique	LOMBARD Alain	METENIER Patricia
WICHE Isabelle	BOIS Mikaël	M. BOISSAVY Mathieu
MONNOT Sylvain	BESSON Pascal	MARATRAT Charlotte

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme FORESTIER Brigitte a donné pouvoir à M. DOUAILLAT Maurice Pierre
Mme SELLAMI Faïza a donné pouvoir à M. BAUDASSÉ Joël
Mme MILLET Patricia a donné pouvoir à M. GUERRY Serge
M. MONNOT Franck a donné pouvoir à Mme MARATRAT Charlotte
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. BESSON Pascal

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 19H00.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Joël BAUDASSÉ est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

15- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Vu les articles **L.18, L.19** et **R.7 à R.10** du Code électoral par lesquels, pour un Conseil municipal de **23 élus**, la composition de la commission de contrôle doit être composée de **5 membres** :

- **3 conseillers municipaux** appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement.
- **2 conseillers municipaux** appartenant aux autres listes (l'opposition), ou à défaut, choisis parmi les autres membres du Conseil par ordre de représentation.

Vu les résultats du dernier renouvellement général du Conseil municipal ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer au Représentant de l'État les noms des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de ladite commission ;

Vu les candidats présentés par les deux listes ;

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026
99_DE-003-210302642-20260410-DELIB34_26-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : Propositions de désignation

Le Conseil municipal décide de proposer à Monsieur le Préfet la nomination des membres suivants pour composer la commission de contrôle :

1. Au titre de la liste « Expérience & Energie pour Saint-Yorre » (Majorité) :

- **Titulaires :**
 - M. Didier DESFEMMES
 - Mme Patricia METENIER
 - M. Alain LOMBARD
- **Suppléants :**
 - Mme Brigitte LABRUYÈRE
 - Mme Dominique SCHERER
 - M. Mathieu BOISSAVY

2. Au titre de la liste « Pour Saint-Yorre on s'engage fort » (Opposition) :

- **Titulaires :**
 - M. Franck MONNOT
 - M. Pascal BESSON
- **Suppléants :**
 - Mme Charlotte MARATRAT
 - M. Sylvain MONNOT

ARTICLE 2 : Transmission

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Vichy afin de permettre la prise de l'arrêté préfectoral de nomination.

ARTICLE 3 : Information des membres

Les membres ainsi désignés sont informés que, conformément à l'article L.19, le mandat de membre de la commission de contrôle est incompatible avec les fonctions d'officier d'état civil et avec l'exercice d'un mandat de délégué de l'administration ou du tribunal judiciaire.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2026,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Joël BAUDASSÉ

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260410-DELIB34_26-